

Chasse

Dans notre région, le sanglier se chasse à la battue en petit groupe de chasseurs ainsi qu'à l'affût (sur chaise haute ou au sol).

Sa chasse est réglementée au niveau cantonal et débute pour notre région dès le 2 août pour se terminer le 31 janvier de l'année suivante. Les jours et les heures de chasse sont également définis. Lors des périodes de pleine Lune, en hiver, l'affût de nuit est également autorisé.



L'appeau est un instrument sonore utilisé pour attirer le sanglier. L'appeau du haut imite le grognement d'un sanglier lorsqu'il est en quête de nourriture, il est aussi utilisable pour imiter une laie afin d'attirer le mâle. L'appeau du bas simule les bruits du sanglier en détresse.

Il est possible de simuler encore une multitude d'autres émissions vocales pour attirer le sanglier (voir chapitre J). Afin d'avoir une petite chance de succès, son emploi nécessite une bonne connaissance du sanglier.

